

RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE



DESCENTE INDIVIDUELLE

DHI

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CATEGORIES D'AGE	4
4.	PARCOURS	5
5.	HOMOLOGATION	5
6.	ENGAGEMENTS	5
7.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	6
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	6
9.	MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	6
10.	EQUIPEMENT	7
11.	RECONNAISSANCES	7
12.	ZONE DE DEPART	8
13.	DEROULEMENT DE LA COURSE.....	8
14.	HEURES DE DEPART	9
15.	RESULTAT	10
16.	COMPTAGE DES POINTS	10
17.	LES TITRES	11
18.	RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	12
19.	PENALITES.....	12
20.	RECLAMATIONS.....	13
21.	ANNEXE 1 DOTATIONS	14

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la **“COUPE DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN – DESCENTE INDIVIDUELLE”**. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la FFC, et étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale pour les catégories U17, U19, Elite et Masters.

Pour les catégories U15, seuls les pilotes de nationalité Française ou les pilotes licenciés à la FFC (de nationalité Française ou autre) seront autorisés à s'inscrire en Coupe de France.
- 2.2 Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes catégories sont les suivantes :

Type Course	Type Licence requis
Elite Hommes Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U19 Hommes et Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U17 Hommes et Femmes	* licences : U17
U15 Hommes et Femmes	* licences : U15 + fourche simple T + voir chapitre suivant
Open Simple T Hommes et Femmes	* licences : Elite, Open 1, 2, 3 ; Access 1, 2, 3, 4 + fourche simple T + voir chapitre suivant
Master Hommes et Femmes	* licences : Elite, Open 1, 2, 3 ; Access 1, 2, 3, 4 + critères spécifiques voir chapitre suivant

- 2.3 La catégorie Masters est ouverte à tous les coureurs âgés de 35 ans et plus, titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale autorisant la pratique de la compétition (à l'exception) :
 1. des coureurs qui, durant la saison en cours ayant débuté au 1 janvier, ont marqué 1 ou plusieurs points UCI au ranking Elite DHI.
 2. des coureurs ayant été membre, durant l'année en cours, d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI
- 2.4 Les U15 ne sont autorisés (es) à participer aux épreuves uniquement avec des VTT équipés d'une fourche « simple T ». Le contrôle se fera visuellement par les arbitres avant le départ.

Les U15 emprunteront aux entraînements et en compétition, la piste dont certains passages les plus engagés seront fermés, l'échappatoire leur sera alors obligatoire.

Les U15 seront classés uniquement dans les classements U15, Hommes et Femmes, et n'apparaîtront pas dans le scratch.

- 2.5 Toutes les autres catégories, à partir de U17 ont la possibilité de courir avec des VTT équipés d'une fourche « simple T ». ~~Les pilotes seront classés à la fois au scratch et par catégorie d'âge ainsi que dans les classements spécifiques « Open simple T » Hommes et Femmes.~~

~~Le contrôle se fera visuellement par les arbitres avant le départ. En cas de changement de vélo sur la manche de placement ou la manche finale, les pilotes ne seront pas classés en « Open simple T » Hommes et Femmes, mais seulement dans le scratch et les classements de catégorie d'âge.~~

- 2.6 Le nombre de participants aux manches de la Coupe de France de Descente est limité selon le type de programme et les moyens techniques disponibles pour remonter les pilotes :
- programme 3 jours avec remontée mécanique (manche placement samedi et manche finale dimanche) => **450 pilotes**
 - programme 2 jours avec remontée mécanique (manche placement et finale dimanche) => **400 pilotes**
 - programme 2 jours avec navettes (manche placement et finale dimanche) => **350 pilotes**

Ces quotas ne s'appliquent pas au « top pilotes » Elite Homme et Elite Femme, qui sont imposés en licence « Elite » pour la saison suivant les critères de résultats de la saison n-1 ci-dessous, et pour lesquels les inscriptions seront possibles sur la plateforme jusqu'à la date limite des inscriptions :

Elite Homme : 8 premiers Scratch du Chpt France ; 5 premiers du classement général Scratch de la Coupe de France ; 3 premiers Scratch d'une manche de Coupe de France ; SHN Elite et Senior

Elite Femme : 3 premières Scratch du Chpt France ; 3 premières du classement général Scratch de la Coupe de France ; SHN Elite et Senior

La DTN se réserve la possibilité de rajouter un ou des pilotes selon les résultats sportifs.

3. CATEGORIES D'AGE

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Open simple T Hommes et Femmes	A partir de 15 ans
U15 Homme et Femmes simple T	13 et 14 ans
U17 Hommes et Femmes	15 et 16 ans
U19 Hommes et Femmes	17 et 18 ans
Elite Hommes et Femmes	A partir de 19 ans
Master 35 Femmes	35 ans et plus
Master 35 Hommes	35 à 49 ans
Master 50 Hommes	50 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. PARCOURS

- 4.1 Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.
- 4.2 Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

5. HOMOLOGATION

- 5.1 Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de la manche de placement, sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation du collège des arbitres.

6. ENGAGEMENTS

- 6.1 Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place.
- 6.2 Les tarifs des engagements sont les suivants :

- DH U15 ; U17 : 35 €
- DH U19, ELITE, MASTERS : 42 €

- 6.3 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr).

Les inscriptions en ligne « normales » seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne « normales », une deuxième **période d'inscription « en retard »** est ouverte généralement jusqu'à J-2 du premier jour du programme.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées de **30 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **90 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

Les pilotes s'inscrivant « en retard » seront replacés dans la liste de départ.

- 6.4 Engagements sur place

Les inscriptions sur les sites de compétition sont possibles en salle de permanence, jusqu'à 16h00 le vendredi dans le cas de la manche de placement le samedi, ou le samedi à 12h00 dans le cas de la manche de placement et de la manche finale le dimanche, dernier délai.

Les horaires d'ouverture de la salle permanence sont indiqués sur les programmes des épreuves.

Toutes les inscriptions effectuées « sur place » sont majorées de **50 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **120 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

- 6.5 Remboursement

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure à la compétition en question.

La démarche devra être faite impérativement dans la semaine suivant la compétition.

Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : *numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical*

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

7. ATTRIBUTION DES NUMEROS

7.1 REGLES D'ATTRIBUTION

L'attribution des ~~numéros dossards~~ suivra les règles suivantes :

- Ranking UCI avec un minimum de 20 points (dernière mise à jour)
- Classement Scratch de la Coupe de France de l'année n-1 ou du classement général provisoire (pour ceux n'ayant pas de points UCI)
- Pilotes inscrits sur place dans l'ordre d'inscription (pour ceux n'ayant pas de points UCI)

8. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se déroulent selon un programme et des horaires communiqués sur www.ffc.fr .
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et être titulaire d'une licence de l'année en cours à jour du retrait des plaques ~~et dossards~~.

9. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France de Descente devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.
- 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 9.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque ~~et le dossard~~, fournie par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ~~ou du dossard~~ ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 9.4 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du pilote.

10. EQUIPEMENT

- 10.1 Tout concurrent se présentant au départ sans son casque intégral monobloc (homologué CE) avec la jugulaire attachée, sa protection dorsale (homologuée CE), ses gants, son maillot à manches longues, ses genouillères et ses coudières se verra refuser le départ.
- 10.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 10.3 Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.
- 10.4 Tout pilote n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou de l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales). Le port du cuissard est libre. Le pilote qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

11. RECONNAISSANCES

- 11.1 Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.
 - 11.2 L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires la piste sera fermée.
Tous les horaires des reconnaissances (début et fin) s'entendent comme horaires au sommet c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve.
 - 11.3 Afin de faciliter la gestion des entraînements sur la piste de Descente (fluidité à la remontée mécanique et sur la piste), des créneaux horaires de reconnaissances par tranches de **numéros dossards** seront instaurés (horaires en salle d'inscription et sur www.ffc.fr).
 - 11.4 Les concurrents inscrits devront effectuer 2 reconnaissances au minimum pour être admis à prendre le départ de la manche de placement. En fonction du déroulement des remontées et des caractéristiques du parcours, le collège des arbitres pourra décider d'une limitation du nombre de reconnaissances la veille de l'épreuve.
 - 11.5 Des pilotes Hommes et Femmes se verront attribuer **une plaque « Jaune »** leur permettant de rouler durant le créneau horaire de reconnaissance réservé aux Elites, selon les critères suivants :
 - Hommes et Femmes ayant au moins 20 points UCI (au dernier ranking) : **plaque jaune**
 - Hommes et Femmes sur liste ministérielle Sportif de Haut Niveau - SHN (Elite, Senior, Relève)
 - Hommes dans les 40 premiers au classement scratch en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune***
 - Femmes dans les 5 premières au classement scratch Femmes en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune**
 - U17/U19 Hommes dans les 80 premiers au classement scratch en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune***
- Nota : les critères d'obtention des plaques « Jaunes » étant évolutifs au fur et à mesure de la saison, il y aura une certaine évolution de l'effectif des pilotes d'une épreuve nationale à l'autre sur une même saison.**
- 11.6 Seuls les concurrents figurant sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon, délivrée par l'organisateur, seront admis au départ de ces reconnaissances. Ces départs devront s'effectuer au

début du parcours, c'est-à-dire de la rampe de lancement, à moins qu'un arbitre permette un autre accès.

- 11.7 Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.
- 11.8 Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

12. ZONE DE DEPART

Un espace d'échauffement devra permettre à une trentaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ. Tous les compétiteurs devront s'élancer sur la rampe de départ.

13. DEROULEMENT DE LA COURSE

13.1 Déroulement de la manche de placement :

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes, dans l'ordre suivant :

1. Les pilotes Hommes et Femmes des catégories U15, dans l'ordre inverse des numéros de course, sur une piste avec certains passages fermés et échappatoire obligatoire
2. Les pilotes n'ayant aucune référence (Ranking UCI, Classement général en Coupe de France), dans l'ordre inverse de leur numéro de ~~course~~ ~~dossard~~,
3. Les pilotes n'ayant pas de points UCI, dans l'ordre inverse du classement général de la Coupe de France
4. Les pilotes ayant des points UCI, dans l'ordre inverse du Ranking UCI.

Les catégories Femmes seront intégrées avant les 20 derniers Hommes à partir, en suivant le même protocole d'ordre que pour les Hommes.

Les 5 dernières Femmes et les 10 derniers Hommes à prendre le départ, s'élanceront toutes les minutes, sauf décision du collège des arbitres.

A l'issue de cette manche de placement, une grille de départ sera établie en fonction des temps pour la manche finale.

13.2 Déroulement de la manche de finale dans le cas où la manche de placement et la manche finale ont lieu le même jour :

Seuls les compétiteurs ayant pris le départ de la manche de placement s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre suivant :

- Les pilotes U15, Femmes puis Hommes, dans l'ordre inverse des résultats de la manche de placement,
- Abandons et disqualifiés de la manche de placement par ordre de numéros croissants, (hors numéros du N°1 au N°20),
- Les Hommes dans l'ordre inverse de la manche de placement jusqu'au top 20 (hors numéros du N°1 au N°20),
- Les Femmes dans l'ordre inverse de la manche de placement jusqu'au top 5 du scratch femme (hors numéros du N°201 au N°205),

- Les Femmes portant les numéros du N°101 au N°105, mal classés à la manche de placements réintégrés par ordre de numéros croissant,
- Les Femmes du Top 5 du scratch Femmes, dans l'ordre inverse,
- Les Hommes portant les numéros du N°1 au N°20, mal classés à la manche de placements réintégrés par ordre de numéros croissants,
- Les Hommes du Top 20 du scratch de la manche de placement, dans l'ordre inverse

13.3 Déroulement de la manche de finale dans le cas où la manche de placement et la manche finale ont lieu sur deux jours consécutifs :

Seuls les compétiteurs ayant pris le départ de la manche de placement s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre suivant : (pour chaque catégorie l'ordre inverse du classement sera respecté) :

- Abandons et disqualifiés U15 de la manche de placement par ordre de numéros croissants, Hommes puis Femmes,
- Les pilotes U15, Femmes puis Hommes, dans l'ordre inverse des résultats de la manche de placement,
- Abandons et disqualifiés homme (Hors U15) de la manche de placement par ordre de numéros croissants (hors numéros du N°1 au N°20),
- Masters (hors top 20)
- Hommes jusqu'à la 100^{ème} place du classement scratch de la manche de placement
- U17 Hommes (hors top 20)
- U19 Hommes (hors top 20)
- Hommes de la 99^{ème} à 21^{ème} place du classement scratch de la manche de placement (hors numéros du N°1 au N°20)
- Abandons et disqualifiés femme (Hors U15) de la manche de placement par ordre de numéros croissants (hors numéros du N° 201 au N°205),
- Les Femmes dans l'ordre inverse de la manche de placement jusqu'au top 5 du scratch femme (hors numéros du N°201 au N°205),
- Les Femmes portant les numéros du N°201 au N°205, mal classés à la manche de placements réintégrés par ordre de numéros croissants,
- Les Femmes du Top 5 du scratch Femmes, dans l'ordre inverse,
- Pilotes portant les numéros du N°1 au N°20, mal classés à la manche de placement réintégrés par ordre de numéros croissants
- Top 20 de la manche de placement

13.4 Les 5 dernières Femmes et les 10 derniers Hommes à prendre le départ, s'élanceront toutes les minutes, sauf décision contraire du collège des arbitres.

13.5 Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.

13.6 Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président du collège des arbitres.

13.7 Seul le temps de la finale sera retenu pour le résultat final de l'épreuve

14. HEURES DE DEPART

14.1 Le programme de course, pour l'ensemble des catégories, figurera sur le www.ffc.fr.

14.2 Les horaires de départ de chaque concurrent pour la manche de placement et la manche finale seront affichés sur place. Tout comme les reconnaissances, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.

Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le pilote disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ, tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.

14.3 Le président du collège des arbitres est seul habilité à juger des cas de force majeure.

15. RESULTAT

15.1 Tout pilote dont le temps est supérieur ou égal au double du meilleur temps établi, est inscrit sur la liste des résultats comme abandon (DNF : Did Not Finished) et ne reçoit aucun point. Cette règle s'applique à la manche de qualification ainsi qu'à la manche finale. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le temps maximum permis pour franchir la ligne d'arrivée pourra être modifié durant la course. Cette décision est prise par le président du collège des arbitres. Pour les Femmes, cette règle s'applique par rapport au temps de la première classée.

15.2 Le résultat sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

15.3 A l'issue de chacune des manches de la Coupe de France de Descente VTT, les podiums concerneront les catégories :

- Résultat Scratch Homme (toutes les catégories sauf les U15)
- Résultat Scratch Femme (toutes les catégories sauf les U15)
- Résultat Scratch Master Homme
- Résultat Master 50 Homme
- Résultat Scratch Master Femme
- Résultat U19 Homme
- Résultat U19 Femme
- Résultat U17 Homme
- Résultat U17 Femme
- Résultat U15 Homme
- Résultat U15 Femme
- ~~Résultat Open-simple T Homme~~
- ~~Résultat Open-simple T Femme~~

15.4 Les prix seront décernés à la condition ou 5 pilotes sont classés pour les catégories Hommes et 3 pilotes sont classées pour les catégories Femmes

16. COMPTAGE DES POINTS

16.1 Barème d'attribution des points par manche (de placement ou finale) :

1er : 400 pts, 2e : 390 pts, 3e : 381 pts, 4e : 373 pts, 5e : 366 pts, 6e : 360 pts, 7e : 355 pts, 8e : 351 pts, 9e : 348 pts, 10e : 346 pts, 11e : 344 pts, 12e : 342 pts, 13e : 340 pts, 14e : 338 pts, 15e : 336 pts, 16e : 334 pts, 17e : 332 pts, 18e : 330 pts, 19e : 328 pts, 20e : 326 pts, 21e : 324 pts, 22e : 322 pts, 23e : 320 pts, 24e : 318 pts, 25e : 316 pts, 26e : 314 pts, 27e : 312 pts, 28e : 310 pts, 29e : 308 pts, 30e : 306 pts, 31e : 304 pts, 32e : 302 pts, 33e : 300 pts, 34e : 298 pts, 35e : 296 pts, 36e : 294 pts, 37e : 292 pts, 38e : 290 pts, 39e : 288 pts, 40e : 286 pts, 41e : 284 pts, 42e : 282 pts, 43e : 280 pts, 44e : 278 pts, 45e : 276 pts, 46e : 274 pts, 47e : 272 pts, 48e : 270 pts, 49e : 268 pts, 50e : 266 pts, 51e : 264 pts, 52e : 262 pts, 53e : 260 pts, 54e : 258 pts, 55e : 256 pts, 56e : 254 pts, 57e : 252 pts, 58e : 250 pts, 59e : 248 pts, 60e : 246 pts, 61e : 244 pts, 62e : 242 pts, 63e : 240 pts, 64e : 238

pts, 65e : 236 pts, 66e : 235 pts, 67e : 234 pts, 68e : 233 pts, 69e : 232 pts, 70e : 231 pts, 71e : 230 pts, 72e : 229 pts, 73e : 228 pts, 74e : 227 pts, 75e : 226 pts, 76e : 225 pts, 77e : 224 pts, 78e : 223 pts, 79e : 222 pts, 80e : 221 pts, 81e : 220 pts, 82e : 219 pts, 83e : 218 pts, 84e : 217 pts, 85e : 216 pts, 86e : 215 pts, 87e : 214 pts, 88e : 213 pts, 89e : 212 pts, 90e : 211 pts, 91e : 210 pts, 92e : 209 pts, 93e : 208 pts, 94e : 207 pts, 95e : 206 pts, 96e : 205 pts, 97e : 204 pts, 98e : 203 pts, 99e : 202 pts, 100e : 201 pts, 101e : 200 pts, 102e : 199 pts, 103e : 198 pts, 104e : 197 pts, 105e : 196 pts, 106e : 195 pts, 107e : 194 pts, 108e : 193 pts, 109e : 192 pts, 110e : 191 pts, 111e : 190 pts, 112e : 189 pts, 113e : 188 pts, 114e : 187 pts, 115e : 186 pts, 116e : 185 pts, 117e : 184 pts, 118e : 183 pts, 119e : 182 pts, 120e : 181 pts, 121e : 180 pts, 122e : 179 pts, 123e : 178 pts, 124e : 177 pts, 125e : 176 pts, 126e : 175 pts, 127e : 174 pts, 128e : 173 pts, 129e : 172 pts, 130e : 171 pts, 131e : 170 pts, 132e : 169 pts, 133e : 168 pts, 134e : 167 pts, 135e : 166 pts, 136e : 165 pts, 137e : 164 pts, 138e : 163 pts, 139e : 162 pts, 140e : 161 pts, 141e : 160 pts, 142e : 159 pts, 143e : 158 pts, 144e : 157 pts, 145e : 156 pts, 146e : 155 pts, 147e : 154 pts, 148e : 153 pts, 149e : 152 pts, 150e : 151 pts, 151e : 150 pts, 152e : 149 pts, 153e : 148 pts, 154e : 147 pts, 155e : 146 pts, 156e : 145 pts, 157e : 144 pts, 158e : 143 pts, 159e : 142 pts, 160e : 141 pts, 161e : 140 pts, 162e : 139 pts, 163e : 138 pts, 164e : 137 pts, 165e : 136 pts, 166e : 135 pts, 167e : 134 pts, 168e : 133 pts, 169e : 132 pts, 170e : 131 pts, 171e : 130 pts, 172e : 129 pts, 173e : 128 pts, 174e : 127 pts, 175e : 126 pts, 176e : 125 pts, 177e : 124 pts, 178e : 123 pts, 179e : 122 pts, 180e : 121 pts, 181e : 120 pts, 182e : 119 pts, 183e : 118 pts, 184e : 117 pts, 185e : 116 pts, 186e : 115 pts, 187e : 114 pts, 188e : 113 pts, 189e : 112 pts, 190e : 111 pts, 191e : 110 pts, 192e : 109 pts, 193e : 108 pts, 194e : 107 pts, 195e : 106 pts, 196e : 105 pts, 197e : 104 pts, 198e : 103 pts, 199e : 102 pts, 200e : 101 pts, 201e : 100 pts, 202e : 99 pts, 203e : 98 pts, 204e : 97 pts, 205e : 96 pts, 206e : 95 pts, 207e : 94 pts, 208e : 93 pts, 209e : 92 pts, 210e : 91 pts, 211e : 90 pts, 212e : 89 pts, 213e : 88 pts, 214e : 87 pts, 215e : 86 pts, 216e : 85 pts, 217e : 84 pts, 218e : 83 pts, 219e : 82 pts, 220e : 81 pts, 221e : 80 pts, 222e : 79 pts, 223e : 78 pts, 224e : 77 pts, 225e : 76 pts, 226e : 75 pts, 227e : 74 pts, 228e : 73 pts, 229e : 72 pts, 230e : 71 pts, 231e : 70 pts, 232e : 69 pts, 233e : 68 pts, 234e : 67 pts, 235e : 66 pts, 236e : 65 pts, 237e : 64 pts, 238e : 63 pts, 239e : 62 pts, 240e : 61 pts, 241e : 60 pts, 242e : 59 pts, 243e : 58 pts, 244e : 57 pts, 245e : 56 pts, 246e : 55 pts, 247e : 54 pts, 248e : 53 pts, 249e : 52 pts, 250e : 51 pts, 251e : 50 pts, 252e : 49 pts, 253e : 48 pts, 254e : 47 pts, 255e : 46 pts, 256e : 45 pts, 257e : 44 pts, 258e : 43 pts, 259e : 42 pts, 260e : 41 pts, 261e : 40 pts, 262e : 39 pts, 263e : 38 pts, 264e : 37 pts, 265e : 36 pts, 266e : 35 pts, 267e : 34 pts, 268e : 33 pts, 269e : 32 pts, 270e : 31 pts, 271e : 30 pts, 272e : 29 pts, 273e : 28 pts, 274e : 27 pts, 275e : 26 pts, 276e : 25 pts, 277e : 24 pts, 278e : 23 pts, 279e : 22 pts, 280e : 21 pts, 281e : 20 pts, 282e : 19 pts, 283e : 18 pts, 284e : 17 pts, 285e : 16 pts, 286e : 15 pts, 287e : 14 pts, 288e : 13 pts, 289e : 12 pts, 290e : 11 pts, 291e : 10 pts, 292e : 9 pts, 293e : 8 pts, 294e : 7 pts, 295e : 6 pts, 296e : 5 pts, 297e : 4 pts, 298e : 3 pts, 299e : 2 pts, 300e : 1 pt

- 16.2 Le classement général de la Coupe de France sera effectué par attribution et addition de points acquis sur les manches de placement et sur les manches finales.
- 16.3 Pour le classement général de la Coupe de France, sera retenue la totalité des résultats si le nombre de manches (de placement ou finale) est compris entre 2 et 4 sur la saison, la totalité des résultats moins la plus mauvaise manche si le nombre de manches est compris entre 5 et 6, la totalité des résultats moins les 2 plus mauvaises manches si le nombre de manches est compris entre 7 et 8, la totalité des résultats moins les 3 plus mauvaises manches si le nombre de manches est supérieur à 9.
- 16.4 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, places de second, etc.) ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.
- 16.5 Les classements généraux finaux seront établis et le paiement des prix pour ces classements seront engagés si au moins 5 manches (de placement ou finale) soit 2 Coupes de France sont organisées sur la saison.

17. LES TITRES

- 17.1 ~~Treize~~ Onze titres de vainqueur (e) de la Coupe de France VTT Descente seront décernés à l'issue de la dernière manche de la saison :

- Vainqueur Scratch Homme
- Vainqueur Scratch Femme
- Vainqueur Scratch Master Homme
- Vainqueur Master 50 Homme
- Vainqueur Scratch Master Femme
- Vainqueur U19 Homme
- Vainqueur U19 Femme
- Vainqueur U17 Homme
- Vainqueur U17 Femme
- Vainqueur U15 Homme
- Vainqueur U15 Femme
- ~~Vainqueur Open simple T Homme~~
- ~~Vainqueur Open simple T Femme~~

17.2 Les prix seront décernés à la condition ou 5 pilotes sont classés pour les catégories Hommes et 3 pilotes sont classées pour les catégories Femmes

18. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 18.1 Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de France et le classement général final, des prix seront attribués suivant les grilles en annexe.
- 18.2 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres, sauf cas de force majeure.
- 18.3 Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe de France de Descente doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.
- 18.4 Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de pilote ou tenue officielle du club ou du team (coudières et protections dorsales enlevées).
- 18.5 Pour chaque podium, que ce soit pour les résultats lors d'une manche de Coupe de France ou pour les classements généraux finaux, seront récompensés les 5 premiers (ères) des podiums Scratch Elite Hommes et Scratch Elite Femmes DHI, et seront récompensés les 3 premiers (ères) pour toutes les autres catégories

19. PENALITES

- 19.1 Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre et/ou découpage de la plaque/dossard :
- au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- 19.2 Retard ou absence sur la ligne de départ : refus du départ.
- 19.3 Equipement de sécurité incomplet :
- sur la ligne de départ: refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités.
 - lors des essais (par infraction constatée) : pénalités.

- 19.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : 30 secondes de pénalité.
- 19.5 Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course.
- 19.6 Reconnaissance en dehors des créneaux officiels : mise hors course.
- 19.7 Non-respect des limites du circuit : disqualification de la manche considérée.
- 19.8 Nombre de reconnaissances minimum non effectué : refus du départ.
- 19.9 Non-respect du parcours et des passages fermés pour les U15 : mise hors course

20. RECLAMATIONS

- 20.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 mn après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.
- 20.2 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

21. ANNEXE 1 Dotations

➤ Classement par Manche de Coupe de France

Montant général des prix $2 \times 2\,725 = 5\,450$ €

- Scratch Hommes et Femmes

1 ^{er}	800 €
2 ^e	500 €
3 ^e	400 €
4 ^e	300 €
5 ^e	250 €
6 ^e	200 €
7 ^e	150 €
8 ^e	125 €

➤ Classement par Manche Continental Series

Montant général des prix $2 \times 2\,825 = 5\,650$ €

- Scratch Hommes et Femmes

1 ^{er}	800 €
2 ^e	500 €
3 ^e	400 €
4 ^e	300 €
5 ^e	250 €
6 ^e	200 €
7 ^e	150 €
8 ^e	125 €
9 ^e	60 €
10 ^e	40 €

Montant général des prix $2 \times 490 = 980$ €

- U19 Hommes et Femmes

1 ^{er}	120 €
2 ^e	100 €
3 ^e	75 €
4 ^e	60 €
5 ^e	50 €
6 ^e	40 €
7 ^e	25 €
8 ^e	20 €

➤ *Classement Final DHI*

Montant général des prix 5 600 €

- Scratch Homme et Scratch Femme DHI : 2 x 2800 €

1 ^{er}	1 000 €
2 ^e	700 €
3 ^e	500 €
4 ^e	300 €
5 ^e	200 €
6 ^e	100 €